



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15. INT-379

Déposé le : 28.04.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Le Conseil d'Etat est-il décidé à favoriser l'attractivité de notre canton ?

Texte déposé

Le journal « *Le Temps* » le constatait au milieu du mois d'avril au terme d'une enquête aussi complète que documentée : « **La Suisse est devenue un enfer fiscal** ». Sous ce titre, le journal a mis en évidence les multiples impôts qui frappent les entrepreneurs, les investisseurs et les contribuables les plus importants. L'impôt sur la fortune est notamment devenu beaucoup trop pesant, en particulier dans la région lémanique, alors que cet impôt est inconnu dans la plupart des pays d'Europe.

Mais ce qui est encore plus grave, c'est le climat d'hostilité, de « chasse aux riches » qui règne malheureusement depuis quelques années dans notre pays. Venues de gauche, les initiatives menaçantes et outrancières se succèdent, réclamant par exemple la suppression de l'impôt à la dépense ou un impôt confiscatoire de 20% sur les grosses successions. Que ces propositions soient régulièrement balayées par les citoyens n'y change rien. De tels débats, qui s'étalent sur des années entre le dépôt de l'initiative, sa discussion au Parlement, et campagnes de votation où l'on s'en prend directement à des individus, inquiètent les personnes concernées.

Et quand ils sont inquiets les gens partent. Surtout lorsque les pays qui nous entourent font le chemin inverse, deviennent de plus en plus concurrentiels, et s'efforcent d'attirer des revenus et des fortunes dont ils savent qu'ils profiteront à leur équilibre budgétaire, à leurs prestations, et finalement à leur cohésion sociale.

Le nombre des contribuables imposés à la dépense dans le Canton de Vaud - dont nous savons qu'ils sont d'excellents contribuables rapportant en moyenne dix fois ce que paie un contribuable vaudois ordinaire - a ainsi brusquement chuté. En 2011 ils étaient 1397 ; en 2014 ils étaient encore 1312 ; au 1^{er} janvier 2015 ils n'étaient plus que 1260. Une chute de 10% en quatre ans.

La présentation des comptes 2014 nous apprend par ailleurs que le revenu général des impôts

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

stagne, avec une progression qui se limite à 0,3% en un an.

Mes questions sont simples :

- Le Conseil d'Etat confirme-t-il cette perte d'attractivité de notre canton ?
- A-t-il des indications sur les motifs de départ des bons contribuables ?
- Comment prévoit-il d'agir pour préserver notre compétitivité et notre attractivité ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Buffat Marc-Olivier

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :